



CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

COMITÉ DE L'ÉCONOMIE,
DES STATISTIQUES ET DES MARCHÉS

COMITÉ DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

Distr.
GÉNÉRALE

CEM-CFI(LVII)/4
29 septembre 2023

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION
Du 13 au 17 novembre 2023
Pattaya (Thaïlande)

RAPPORTS D'ÉVALUATION A POSTERIORI RÉSUMÉS ANALYTIQUES

Projet de l'OIBT PD 599/11 Rev.1 (M)
Développement et mise à l'essai d'un système national de suivi des stocks forestiers (FSMS) avec capacités de gouvernance améliorées à tous les niveaux de l'administration forestière
(Philippines)

Mise en œuvre d'un système de traçabilité génétique du bois en Indonésie
(Indonésie)

Projet de l'OIBT PD 600/11 Rev.1 (I)
Modèle de renforcement des capacités dans l'optique d'une exploitation efficiente et durable des ressources en bambou en Indonésie
(Indonésie)

Projet de l'OIBT PD 737/14 Rev.2 (I)
Développement des capacités en matière de bioénergie dérivée du bois par l'amélioration des conditions habilitantes et l'exploitation rentable des terres forestières dégradées menée en association avec les populations riveraines dans la province indonésienne du Nord-Sumatra
(Indonésie)

Projet de l'OIBT TFL-PD 044/13 Rev.2 (M)
Renforcement de la capacité gestionnaire de l'ANAM à réduire l'exploitation forestière illicite et le commerce associé dans la région est du Panama (Bayano et Darien) au moyen de mécanismes de suivi et de contrôle
(Panama)

[Les Comités ont recommandé à leur cinquante-sixième session que chacun de ces projets fasse l'objet d'une évaluation a posteriori. Les rapports en version intégrale espagnole (TFL-PD 044/13 Rev.2 M) ou anglaise (tous les autres) sont disponibles auprès du Secrétariat. Lorsque les agences d'exécution ont fait part de leurs observations sur le rapport d'évaluation a posteriori, celles-ci ont été jointes au résumé analytique concerné.]

TABLE DES MATIÈRES

		Page
PD 599/11 Rev.1 (M)	Développement et mise à l'essai d'un système national de suivi des stocks forestiers (FSMS) avec capacités de gouvernance améliorées à tous les niveaux de l'administration forestière (Philippines)	1
TFL-PD 037/13 Rev.2 (M)	Mise en œuvre d'un système de traçabilité génétique du bois en Indonésie	5
PD 600/11 Rev.1 (I)	Modèle de renforcement des capacités dans l'optique d'une exploitation efficiente et durable des ressources en bambou en Indonésie	11
PD 737/14 Rev.2 (I)	Développement des capacités en matière de bioénergie dérivée du bois par l'amélioration des conditions habilitantes et l'exploitation rentable des terres forestières dégradées menée en association avec les populations riveraines dans la province indonésienne du Nord-Sumatra	17
TFL-PD 044/13 Rev.2 (M)	Renforcement de la capacité gestionnaire de l'ANAM à réduire l'exploitation forestière illicite et le commerce associé dans la région est du Panama (Bayano et Darien) au moyen de mécanismes de suivi et de contrôle (Panama)	22

Projet de l'OIBT PD 599/11 Rev.1 (M)

**Développement et mise à l'essai d'un système national de suivi des stocks forestiers (FSMS) avec capacités de gouvernance améliorées à tous les niveaux de l'administration forestière
(Philippines)**

**RAPPORT D'ÉVALUATION A POSTERIORI
[RÉSUMÉ]**

**[Le rapport intégral est disponible (en anglais uniquement)
sur demande auprès du Secrétariat]**

Préparé pour l'OIBT

par

M. Patrick Durst

Résumé analytique

1. Introduction

Ce projet a été sélectionné pour faire l'objet d'une évaluation a posteriori par le Comité de l'économie, des statistiques et des marchés et le Comité de l'industrie forestière (CEM-CFI) lors de leur quarante-sixième session en novembre 2022, aux fins de déterminer dans quelle mesure le projet a atteint ses objectifs et de formuler des recommandations dans la perspective d'actions ultérieures.

2. Portée, axe et approche de l'évaluation

L'évaluation a posteriori a été menée conformément à son cahier des charges qui prévoit un examen des documents et informations connexes au projet ainsi que le programme des travaux aux Philippines.

3. Éléments factuels du projet

Le projet visait à contribuer à accroître la vérification de la légalité du bois récolté, à garantir le paiement des redevances forestières et à améliorer la transparence des données forestières aux Philippines. L'objectif spécifique (OS) du projet consistait à mettre au point et à tester un Système national de suivi des peuplements forestiers (NFSMS) en ligne et intégré, fonctionnant en temps réel, à plusieurs niveaux et configurable, permettant d'améliorer les capacités de gouvernance à tous les échelons de l'Administration forestière. Il s'agissait de contribuer à réaliser l'objectif de développement (OD) consistant à améliorer la gouvernance forestière, la capacité des institutions à appliquer la législation, la coordination des parties prenantes et la compétitivité du secteur forestier. Le projet comportait trois produits escomptés: i) un module du NFSMS destiné à accompagner la traçabilité intégrale de la production de bois «à partir de la souche»; ii) un module du NFSMS destiné à accompagner la vérification de l'origine légale (VLO) du bois; et iii) la configuration d'un environnement NFSMS en ligne, à plusieurs niveaux et intégré avec des modules de saisie de données sur le terrain.

4. Résultats et enseignements dégagés

L'Agence d'exécution (AE) a été confrontée à une avalanche de difficultés dans la mise en œuvre du projet, qui ont toutes contribué à prolonger la durée du projet à 88 mois au lieu des 18 mois initialement prévus. Si plusieurs défis n'étaient pas du ressort de l'OIBT et de l'AE, d'autres auraient pu être mieux anticipés et atténués.

Le NFSMS mis au point dans le cadre du projet a réussi à fusionner d'assurer les trois produits du projet, permettant de traçabiliser le bois et les débités jusqu'à la souche d'origine, de valider le paiement des redevances et taxes forestières pertinentes, et de vérifier la légitimité des permis et approbations. Le NFSMS utilise des enregistreurs de données numériques portables, des étiquettes d'identification par radiofréquence (RFID) qui sont clouées sur les souches d'arbres et les grumes en provenant, des applications de numérisation RFID servant à identifier et à vérifier les grumes pendant le transport, et des étiquettes à QR code apposées sur les bois transformés à des fins de suivi.

Bien que le projet ait atteint les objectifs fondamentaux consistant à mettre au point et à tester le NFSMS, le système n'a pas été déployé à l'échelle nationale comme prévu initialement, en grande partie à cause de l'évolution des conditions du secteur forestier au cours de la dernière décennie. En effet, au moment où le projet a été formulé, les Philippines exploitaient encore du bois provenant de forêts naturelles, mais juste avant le début du projet, un moratoire a interrompu pratiquement toutes les récoltes de bois provenant de forêts naturelles. Le NFSMS élaboré dans le cadre du projet est bien adapté à la traçabilité et au suivi du bois de grande valeur récolté dans les forêts naturelles, mais se prête moins bien au suivi du bois de faible valeur et de petit diamètre récolté dans les plantations. Sans un nouvel élan visant à modifier et à ajuster le NFSMS afin de se concentrer sur le bois issu des plantations et les matières premières importées et à mettre à jour le système avec des technologies plus récentes, il y a peu d'espoir que les modestes avancées initialement obtenues grâce au projet soient véritablement pérennisées.

Plusieurs enseignements majeurs peuvent être dégagés des résultats de la mise en œuvre de ce projet, et notamment les suivants:

- L'engagement cohérent et actif des parties prenantes dans la formulation et la mise en œuvre du projet sert à renforcer la conception et l'exécution du projet, ce qui aboutit à des résultats plus pertinents et à une adhésion plus forte lors de son éventuelle mise en œuvre.

- Les départs à la retraite et mouvements de personnel au sein de l'agence d'exécution peuvent être très perturbateurs et menacer la bonne mise en œuvre d'un projet. Des imprévus doivent être planifiés pour assurer la continuité de la mise en œuvre du projet en cas d'éventuelles mutations de personnel.
- Un engagement politique fondamental et fort en faveur d'une mise en œuvre harmonieuse d'un projet est essentiel pour transcender les changements fréquents au sein des administrations et des dirigeants gouvernementaux.
- Pour optimiser l'efficacité et la pertinence, les agences d'exécution et l'OIBT doivent rester vivement attentifs à l'évolution des politiques et du contexte et faire preuve de flexibilité s'agissant d'ajuster en conséquence les objectifs, les résultats et les activités des projets, le cas échéant.
- Les projets confrontés à de longs délais entre leur formulation et leur démarrage effectif devraient être systématiquement soumis à un examen rigoureux avant de commencer leurs opérations pour garantir que les hypothèses, les risques, les activités planifiées et les résultats initiaux demeurent valides.
- Les projets visant à introduire de nouvelles innovations technologiques doivent être conscients des exigences technologiques ainsi que des capacités et limites correspondantes des pays, notamment en ce qui concerne des aspects de type connectivité Internet, aptitude du personnel à s'adapter aux nouvelles technologies, ressources financières nécessaires à la maintenance et au maintien des systèmes, etc.
- Les progrès technologiques adviennent rapidement et des mécanismes d'assistance adéquats sont nécessaires pour les projets qui dépendent fortement de l'évolution des technologies. Lorsque des systèmes informatiques spécialisés sont développés, des services de maintenance et d'assistance informatiques à long terme doivent être contractés bien au-delà de la phase initiale de mise au point du système.

5. Conclusions et recommandations

5.1 Conclusions

- Le projet a atteint les objectifs fondamentaux décrits dans le descriptif de projet et produit les résultats escomptés, mais sa mise en œuvre a pris beaucoup plus de temps que prévu.
- L'évolution des politiques et du contexte forestier du pays (en particulier le moratoire imposé sur l'exploitation forestière dans les forêts naturelles et le passage à une dépendance au bois issu de plantations) ont miné le caractère pertinent et urgent de l'approche du projet initialement prévue. Alors qu'un réexamen des objectifs, des résultats et des activités du projet aurait été justifié, il n'a pas eu lieu.
- En raison de l'évolution des besoins et de la nature évolutive de l'exploitation du bois aux Philippines, le déploiement complet du NFSMS n'a pas été réalisé.
- Le NFSMS mis au point dans le cadre du projet pourrait servir de base à un système de suivi du bois à grande échelle qui soit pertinent, mais il nécessite d'être actualisé pour le rendre compatible avec les technologies actuelles et des fonctionnalités supplémentaires sont nécessaires pour le suivi du bois issu de plantations et la traçabilité des matières premières importées.
- Sans une mise à jour supplémentaire et une réorientation du NFSMS pour le centrer sur le bois issu de plantations – en particulier les plantations privées – et son déploiement dans les principales surfaces de production de bois, les retombées durables du projet seront négligeables.

5.2 Recommandations

À l'adresse du Département de l'environnement et des ressources naturelles (DENR) et de l'Office de gestion des forêts (FMB):

- Le DENR devrait procéder à un examen approfondi du NFSMS développé dans le cadre du projet, déterminer les ajustements nécessaires à privilégier et formuler un plan pratique pour passer à des systèmes et modules utiles qui répondent aux besoins actuels du secteur forestier. Cela pourrait nécessiter que le DENR fasse un investissement supplémentaire pour mettre à jour le NFSMS afin de

permettre un suivi efficace et efficient de la récolte, du transport, de la transformation et de la commercialisation du bois issu de plantations.

- Étant donné que, aux Philippines, les exigences juridiques et réglementaires régissant la récolte licite de bois dans les plantations sont relativement minimales, adapter le NFSMS au suivi et à la traçabilisation du bois issu de plantations devrait également rester quelque chose de simple et facile d'emploi. Conformément aux réglementations philippines et aux pratiques internationales, le suivi et la traçabilité du bois de faible valeur et de petit diamètre provenant de plantations pourraient de façon pratique être réalisés grâce à la géolocalisation et à la documentation photographique des plantations en cours de récolte et à la traçabilité du bois par «lots» au lieu des grumes individuelles.
- Si le DENR ne dispose pas en interne des capacités nécessaires pour maintenir et mettre à jour le NFSMS, l'agence devrait passer un contrat d'assistance et de maintenance à long terme avec un prestataire de services informatiques qualifié pour accompagner son déploiement et sa mise en œuvre.
- Une fois que le NFSMS actualisé et pertinent aura été développé, le DENR devrait poursuivre avec un programme complet de formation et d'achats d'équipement en vue de faciliter le déploiement du NFSMS mis à jour à l'échelle nationale, en privilégiant la région CARAGA. Les règles et réglementations de mise en œuvre du système devraient être finalisées et publiées pour faciliter son déploiement sur le terrain.

À l'adresse de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT):

- L'expérience de ce projet souligne la nécessité de déterminer et d'évaluer plus rigoureusement les risques liés aux exigences d'ordre administratif, réglementaire, juridique et bureaucratique des pays membres et les potentielles conséquences délétères d'une rotation fréquente du personnel au sein des agences d'exécution. Ces risques doivent être identifiés directement dès le stade de la formulation du descriptif de projet et de l'évaluation des propositions de projet.
- Chaque fois qu'il y a un long délai (supérieur à deux ans par exemple) entre le moment où un projet est formulé et approuvé et le début de sa mise en œuvre effective, un examen rigoureux du contexte du projet, des hypothèses et de la pertinence du cadre logique devrait automatiquement être effectué avant que le projet ne puisse démarrer. Lorsque la situation a évolué au point de remettre en question la pertinence de l'approche initiale du projet, ses objectifs, produits et activités initialement prévus devraient être révisés avant de poursuivre le projet.
- Concernant les projets connaissant un retard inhabituellement long dans sa mise en œuvre et/ou de nombreuses prorogations, la fréquence des visites de suivi devrait être augmentée en vue de déterminer et de surmonter les causes de ces retards.
- Des efforts supplémentaires devraient être déployés pour faciliter dans les pays membres le partage des enseignements et expériences tirés de projets antérieurs et en cours de nature similaire afin de partir de leurs meilleures pratiques et d'éviter toute duplication inutile.

Projet de l'OIBT TFL-PD 037/13 Rev.2 (M)

**Mise en œuvre d'un système de traçabilité génétique du bois
en Indonésie
(Indonésie)**

**RAPPORT D'ÉVALUATION A POSTERIORI
[RÉSUMÉ ANALYTIQUE]**

**[Le rapport intégral (en anglais uniquement) est disponible
sur demande auprès du Secrétariat]**

Préparé pour l'OIBT

par

M. Gan Kee-Seng

Résumé analytique

Introduction

1. Le Comité de l'économie, des statistiques et des marchés et le Comité de l'industrie forestière, lors de leur quarante-sixième session en novembre 2022 ont décidé de procéder à une évaluation a posteriori du projet TFL-PD 037/13 Rev.2 (M) aux fins de déterminer dans quelle mesure le projet a atteint ses objectifs et de formuler des recommandations dans la perspective d'actions ultérieures. Cette décision des Comités s'est fondée sur la décision 3(XXVIII) du Conseil du 30 mai 2000, laquelle précise les critères de sélection des projets devant faire l'objet d'une évaluation a posteriori.
2. Le projet TFL-PD 037/13 Rev. 2(M) a été mis en œuvre par le Gouvernement de l'Australie (GdA), avec le concours de l'Université d'Adélaïde (UA), l'agence d'exécution, et le Centre pour la biotechnologie forestière et l'amélioration des arbres (CFBTI) et l'Institut Thünen (l'Institut fédéral allemand chargé de la recherche sur les zones rurales, les forêts et les pêches (TI)) les agences collaboratrices.

Portée, axe et approche de l'évaluation

3. L'objectif premier de cette évaluation a posteriori a consisté à dégager les enseignements du projet et à en tirer des conclusions dans la perspective de projets ultérieurs.
4. Cette évaluation, qui a été conduite 52 mois après l'achèvement du projet TFL-PD 037/13 Rev.2 (M), a porté sur la période allant du démarrage du projet jusqu'à son achèvement concernant les questions d'ordre administratif et financier, les organisations, la communication, la concertation et la coopération.

Éléments factuels du projet

5. Le projet a été suscité par le commerce illégal de bois, qui contribue à la déforestation, à l'appauvrissement de la biodiversité et porte atteinte à l'État de droit. Il est né d'un atelier organisé à Kuala Lumpur, en Malaisie, en 2012, au cours duquel les partenaires se sont rencontrés pour planifier le projet.
6. L'objectif de développement du projet était de contribuer au renforcement du respect de la législation forestière et de la gouvernance en améliorant les cadres politiques et juridiques nationaux, en renforçant l'application des lois et d'autres institutions, en améliorant les données et connaissances, en renforçant les partenariats et en améliorant la coopération entre le secteur privé, les organisations de la société civile et autres parties prenantes. L'objectif spécifique du projet approuvé consistait à développer et mettre en œuvre un système d'identification des essences et de traçabilité du bois basé sur le génotypage portant sur deux essences à bois marchandes.
7. Il était prévu de réaliser l'objectif spécifique grâce aux quatre produits réalisés dans le cadre de 17 activités exécutées dans les limites du budget et des délais approuvés, soit 549 763,28 \$EU et 34 mois, dont environ sept mois de suspension du projet en raison des difficultés financières rencontrées par l'OIBT.

Constatations

8. Les principaux problèmes traités dans le projet n'ont pas été correctement analysés. Dans l'arbre du problème, l'analyse des relations entre les causes et sous-causes devait se traduire par les produits et activités du projet. Tout ajustement et modification des produits et activités du projet aurait nécessité de modifier en conséquence la grille du cadre logique (GCL) pour rester cohérent avec l'objectif spécifique du projet et être en phase avec son objectif de développement.
9. Dans la mesure où l'on dénombre en Indonésie compte environ un millier d'essences à bois commercialisées sous une centaine de noms commerciaux, il était important pour les auteurs de la proposition de projet de reconnaître que les bases de données initiales contenant les codes-barres génétiques des 50 essences à bois ciblées et les génotypes de deux essences à bois devraient être élargies ultérieurement par le partenaire indonésien. Ces extensions sont cruciales pour exploiter pleinement le potentiel de la technologie génétique dans l'identification et la traçabilité des essences à bois, en particulier pour les programmes de contrôle du bois comme le Système indonésien de vérification de la légalité des bois (SVLK).

10. Le transfert de technologie a été réalisé par différents moyens: les membres de l'équipe du projet ont été invités en tant que formateurs et présentateurs à 12 réunions, ateliers et conférences, et deux ateliers prévus ont été organisés à l'intention des parties prenantes.
11. Formation d'homologues et partage de connaissances sur l'analyse génétique: deux chercheurs australiens se sont rendus sur le site du laboratoire en Indonésie pour aider à planifier et mettre en œuvre les travaux sur le terrain, élaborer des procédures opératoires normalisées pour l'échantillonnage et conseiller sur les meilleures pratiques en laboratoire pour la conservation des échantillons. Un chercheur indonésien a suivi une formation sur les techniques de laboratoire au Centre d'identification génétique et de criminalistique avancées de l'Université d'Adélaïde.
12. La sensibilisation aux applications potentielles du génotypage dans l'identification et la traçabilité du bois s'est considérablement améliorée chez les bénéficiaires cibles. Les bases de données créées dans le cadre de ce projet constituent un travail fondamental crucial permettant aux parties prenantes d'élargir leur effort pour couvrir un plus large éventail d'essences à bois commercialisées, favorisant ainsi une adoption généralisée au sein de la filière.
13. Ce projet a démontré le potentiel d'amélioration de la traçabilité grâce à l'utilisation du génotypage, qui devrait renforcer la capacité des autorités douanières à suivre et identifier les essences inscrites à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). La participation active des représentants du SVLK aux ateliers du projet a montré qu'ils étaient disposés à procéder aux ajustements politiques ou réglementaires nécessaires afin de renforcer davantage le système SVLK.
14. En ce qui concerne l'environnement physique, l'agence ou le laboratoire collaborateur ont récemment procédé à une réorganisation et apporté des changements au personnel technique. Cependant, grâce aux produits réalisés par ce projet, l'agence ou le laboratoire nouvellement désigné responsable de l'initiative pourra facilement reprendre et étendre les bases de données de génotypage pour couvrir toutes les essences commercialisées en Indonésie. Les progrès réalisés jusqu'à présent faciliteront une transition en douceur et garantiront le développement continu des bases de données par l'entité responsable.
15. La pérennité du projet dépendra en grande part de ses contributions réelles et potentielles aux bénéficiaires primaires, qui comprennent les industries forestières et les organismes gouvernementaux. Les bases de données génétiques développées pour pouvoir mener une identification et une traçabilité précises du bois offrent des avantages incontestables qui incitent vivement les organismes de réglementation à soutenir la maintenance et l'expansion des bases de données créées dans le cadre du projet.
16. Dans l'ensemble, le niveau de réussite du projet a été modéré en termes de réalisation des produits prévus et d'atteinte des objectifs escomptés, à l'aune de leur évaluation sur la base des indicateurs définis dans la grille du cadre logique.
17. Le montant total du budget du projet approuvé était de 549 763,28 \$EU, les parts budgétaires de l'OIBT et de l'AE s'élevant à 518 833,28 \$EU et 30 930 \$EU chacune. Une somme de 86 589,28 \$EU a été retenue par l'OIBT au titre des coûts de suivi et d'évaluation, coûts d'évaluation à mi-parcours, finale et o posteriori par l'OIBT, ainsi que les coûts d'appui au programme. À l'achèvement du projet, une somme de 426 278,53 \$ US a été versée à l'AE.

Enseignements dégagés

18. Il est essentiel de mener une analyse approfondie du problème pour concevoir un projet solide sur le plan conceptuel et opérationnel. Comprendre les causes et conséquences directes et indirectes du problème clé traité par le projet garantit la pertinence et l'efficacité de ses interventions. Cela permettra ultérieurement de réduire tout réaligement et/ou affinement des produits et activités du projet.
19. Afin d'éviter au minimum de devoir ajuster en cours de mise en œuvre les objectifs et activités du projet initialement prévus, il est crucial d'impliquer pleinement les collaborateurs et bénéficiaires du projet dès l'identification du projet et l'analyse du problème.
20. Il est important de définir clairement quelle sera la participation des partenaires et des collaborateurs aux activités du projet et aux exigences de financement ainsi que son champ d'application. Il est essentiel

d'obtenir leur consentement et leur engagement préalables pour éviter toute absence de participation lors de la mise en œuvre du projet.

21. Compte tenu du grand nombre d'essences bois (~ 1 000) exploitées et commercialisées en Indonésie, il est nécessaire de justifier la sélection d'un nombre spécifique d'essences prioritaires lors de la formulation du projet. L'allocation appropriée des ressources et de la main-d'œuvre doit être prise en compte dans cette justification.
22. Les membres du Comité de pilotage du projet (CPS) devraient se réunir plus d'une fois par an au cas où des changements ou réalignements majeurs sont opérés au niveau des produits/activités nécessaires et être tenus informés des progrès de la mise en œuvre afin que tout retard puisse être immédiatement géré de manière opportune.
23. Toute modification apportée aux produits/activités du projet ou tout retard devrait être discuté lors de la réunion du CPS et communiqué à l'OIBT pour approbation officielle sur la base d'une lettre de non-objection.

Conclusions

24. Le rapport recense plusieurs conclusions capitales concernant la conception du projet et sa contribution aux réalisations. Il souligne que l'analyse initiale des principaux problèmes traités dans le projet était inadéquate et suggère la nécessité d'apporter des ajustements et modifications pour aligner les objectifs et les activités du projet sur la GCL du cadre logique.
25. L'évaluation porte sur le niveau de réalisation des produits et objectifs du projet. Bien que certains produits n'aient été qu'en partie réalisés, tels que l'achèvement des séquences de codes-barres génétiques de 100 essences à bois et la traçabilité indépendante des bois grâce à leurs génotypes, des progrès significatifs ont toutefois été obtenus. Les données de codes-barres génétiques de 70 essences de Diptérocarpacées ont été générées et des marqueurs de génotype ont été développés pour l'essence *Shorea laevis*. Les efforts de formation et de communication ont permis de fournir des informations aux responsables forestiers et d'identifier les conditions propices à la traçabilité du bois à l'aide de marqueurs génétiques.
26. Concernant l'objectif spécifique consistant à développer un système d'identification des essences et un système de traçabilité du bois reposant sur les génotypes, le rapport confirme que l'objectif a été partiellement atteint. Des séquences de codes-barres génétiques sont disponibles pour 70 essences à bois tandis que le système de traçabilité du bois par génotypage n'était exploitable que pour *Shorea laevis*. La traçabilité indépendante du bois reposant sur le génotypage n'a donc pas été réalisée en Indonésie.
27. Eu égard à l'objectif de développement, le rapport reconnaît qu'aucun élément probant ne permet d'affirmer qu'un système de traçabilité du bois économique et ne reposant pas sur une documentation papier ait été développé et mis en œuvre en Indonésie à ce jour. Cependant, les bases de données de codes-barres génétiques de 70 espèces de bois et les génotypes de *Shorea laevis* qui ont été créés sont considérés comme de précieuses contributions au potentiel renforcement du respect de la législation et de la gouvernance forestières. Des améliorations et des vérifications supplémentaires sont recommandées compte tenu du large éventail d'essences à bois commercialisées en Indonésie.
28. Le rapport porte également sur les répercussions et la pertinence du projet. La mission d'évaluation a recueilli des éléments d'information indiquant que l'institution de recherche et les organismes impliqués dans le projet en Indonésie ont fait l'objet d'une réorganisation. Le projet achevé et ses acquis ont été présentés aux parties prenantes qui ont exprimé leur souhait de collaborer à des travaux ultérieurs portant sur le codage à barres génétique et le génotypage.
29. Dans l'ensemble, même si le projet a réalisé des progrès significatifs dans le développement d'outils génétiques pour l'identification et la traçabilité des essences à bois, certains domaines nécessitent d'être privilégiés et améliorés plus avant. Le rapport souligne l'importance de déposer les bases de données génétiques de référence auprès de l'agence responsable en Indonésie afin de faciliter leur développement en cours à des fins d'identification des essences à bois et de traçabilité du bois.

Recommandations

30. Pour les futurs projets similaires, il convient de respecter strictement le *Manuel OIBT de formulation des projets* en vigueur et d'assurer la pleine participation des principaux bénéficiaires afin d'élaborer un projet solide et réalisable.
31. Il peut s'avérer nécessaire d'apporter des modifications mineures aux produits et activités du projet au cours de sa mise en œuvre, mais tout réalignement ayant des incidences sur la grille du cadre logique du projet approuvé doit être évité à moins d'être examiné et approuvé par l'OIBT.
32. Pendant la mise en œuvre du projet, des opportunités de financement supplémentaires pourront être recherchées au moyen d'une proposition distincte d'une portée définie, plutôt que de modifier ou de modifier le descriptif de projet approuvé existant afin d'éviter toute complication sur le plan de la mise en œuvre, des rapports et du suivi.
33. Les bases de données génétiques achevées qui serviront dans l'identification du bois et leur génotypage dans le cadre de la traçabilité doivent être officiellement déposées auprès d'un laboratoire représentant l'organisme collaborateur en Indonésie. Des efforts importants vont être nécessaires pour améliorer ou développer les bases de données.

Observations de l'agence d'exécution

Observations de l'agence d'exécution sur l'évaluation a posteriori menée par l'OIBT	
Intitulé du projet: Mise en œuvre d'un système de traçabilité génétique du bois en Indonésie N° de projet: TFL-PD 037/13 Rev. 2 (M)	
Observations d'ordre général sur l'évaluation a posteriori:	
<i>(Veuillez indiquer vos observations d'ordre général sur le rapport d'évaluation a posteriori, par ex. sa structure, sa méthodologie et ses conclusions)</i>	
Recommandations du rapport d'évaluation a posteriori*	Réponse aux recommandations (par ex., «Accepte», «Accepte en partie» ou «Rejette» et donner une brève explication)
Recommandation 1 Pour les futurs projets similaires, il convient de respecter strictement le <i>Manuel OIBT de formulation des projets</i> en vigueur et d'assurer la pleine participation des principaux bénéficiaires afin d'élaborer un projet solide et réalisable.	Accepte en partie Nous soutenons l'adhésion au processus OIBT de gestion des projets. Cependant, dans ce cas, il semble que l'évaluation du projet ait été entreprise par rapport à la proposition et au plan de projet initiaux, plutôt qu'au plan de projet révisé. Une grille du cadre logique révisée a été soumise et nous avons été avisés par l'OIBT qu'une lettre de non-objection avait été émise. Nous n'avons plus accès à ces documents via le système en ligne de l'OIBT, mais joignons ici le contrat révisé avec l'OIBT, qui stipule les objectifs et produits du projet à réaliser, à l'aune desquels la grille du cadre logique a été révisée. Dans le cadre du projet révisé, seuls les partenaires indonésiens et australiens ont été engagés pour les travaux. Selon la proposition initiale, l'Institut des ressources mondiales (WRI), aux États-Unis, et l'Institut Thünen, en Allemagne, étaient impliqués dans le projet, mais, en raison de la réduction du financement du projet, due aux difficultés financières de l'OIBT, ces partenaires ont été omis dans le descriptif de projet révisé. Dans le cadre du descriptif révisé, tous les partenaires du projet ont été pleinement consultés et impliqués dans la planification et l'exécution des travaux du projet. En outre, les difficultés financières de l'OIBT au début de la mise en place de ce projet ont affecté de manière significative les opérations et la réactivité de l'OIBT. En outre, nous avons mis en œuvre le projet pendant une période de réorganisation majeure, qui a entraîné un impact d'au moins deux années sur le projet.

<p>Recommandation 2</p> <p>Il peut s'avérer nécessaire d'apporter des modifications mineures aux produits et activités du projet au cours de sa mise en œuvre, mais tout réalignement ayant des incidences sur la grille du cadre logique du projet approuvé doit être évité à moins d'être examiné et approuvé par l'OIBT.</p>	<p>Accepte en partie</p> <p>Nous soutenons l'adhésion au processus OIBT de gestion des projets. Cependant, comme indiqué ci-dessus pour ce projet, et en raison des répercussions des difficultés financières de l'OIBT, un contrat révisé a été conclu entre l'OIBT et les partenaires australiens et indonésiens (voir ci-joint). Une grille du cadre logique révisée a été soumise et nous avons été avisés par l'OIBT indiquant qu'une lettre de non-objection avait été émise.</p>
<p>Recommandation 3</p> <p>Pendant la mise en œuvre du projet, des opportunités de financement supplémentaires pourront être recherchées au moyen d'une proposition distincte d'une portée définie, plutôt que de modifier ou de modifier le descriptif de projet approuvé existant afin d'éviter toute complication sur le plan de la mise en œuvre, des rapports et du suivi.</p>	<p>Accepte en partie</p> <p>Nous soutenons l'adhésion au processus OIBT de gestion des projets. Les travaux supplémentaires et de suivi résultant du projet font l'objet d'accords distincts (par exemple, une bourse de l'OIBT «Développement d'un système de traçabilité génétique des bois d'Asie du Sud-Est» 049/20A).</p>
<p>Recommandation 4</p> <p>Les bases de données génétiques achevées qui serviront dans l'identification du bois et leur génotypage dans le cadre de la traçabilité doivent être officiellement déposées auprès d'un laboratoire représentant l'organisme collaborateur en Indonésie. Des efforts importants vont être nécessaires pour améliorer ou développer les bases de données ?</p>	<p>Accepte en partie</p> <p>Nous souscrivons à cette recommandation. Au cours du projet, un nombre important d'échantillons de tissus ont été prélevés et un sous-ensemble de ceux-ci a été utilisé pour développer des loci de codes-barres génétiques. L'accès à ces fichiers de données a été partagé, mais les données n'ont pas été officiellement déposées auprès du partenaire indonésien.</p> <p>Comme souligné, des travaux supplémentaires importants ont été nécessaires pour produire des loci de codes-barres génétiques exploitables à partir de ces données.</p> <p>Pour résoudre ce problème, l'Université d'Adélaïde a financé un doctorant qui bénéficie également d'une bourse de l'OIBT «Développement d'un système de traçabilité génétique des bois d'Asie du Sud-Est» (049/20A).</p> <p>Le résultat de ces travaux sera la production de codes-barres génétiques capables de différencier 137 essences de Dipterocarpacees et de fournir l'origine géographique de <i>Shorea laevis</i>.</p> <p>Toutes les données de codes-barres génétiques et de génotypes seront officiellement déposées auprès du partenaire indonésien dans le cadre de notre collaboration productive en cours.</p>

Nom, titre et affiliation du répondant:

Andrew Lowe, Directeur par intérim de l'Institut de l'environnement, Université d'Adélaïde

Date: le 23 juillet 2023

Signature:



Projet de l'OIBT PD 600/11 Rev.1 (I)

**Modèle de renforcement des capacités dans l'optique d'une exploitation
efficace et durable des ressources en bambou en Indonésie
(Indonésie)**

**RAPPORT D'ÉVALUATION A POSTERIORI
[RÉSUMÉ ANALYTIQUE]**

**[Le rapport intégral (en anglais uniquement) est disponible
sur demande auprès du Secrétariat]**

Préparé pour l'OIBT

par

M. Gan Kee-Seng

Résumé analytique

Introduction

1. Le Comité de l'économie, des statistiques et des marchés et le Comité de l'industrie forestière, lors de leur quarante-sixième session en novembre 2022 ont décidé de procéder à une évaluation a posteriori du projet PD 600/11 Rev.1 (I) aux fins de déterminer dans quelle mesure le projet a atteint ses objectifs et de formuler des recommandations dans la perspective d'actions ultérieure. Cette décision des Comités s'est fondée sur la décision 3(XXVIII) du Conseil du 30 mai 2000, laquelle précise les critères de sélection des projets devant faire l'objet d'une évaluation a posteriori.
2. L'évaluation a posteriori a été conduite environ soixante-sept mois après l'achèvement du projet. Le présent rapport pose un diagnostic approfondi du projet, présente ses résultats positifs et négatifs, les raisons de ses succès et de ses échecs, la pérennité de ses retombées et de ses contributions à la réalisation de l'Objectif OIBT 2000, et tire des enseignements susceptibles de servir à améliorer des projets de nature similaire à l'avenir.
3. L'agence d'exécution du projet était l'Agence de recherche et de développement forestiers (FORDA) rattachée au Ministère indonésien de l'environnement et des forêts. Cependant, suite à la réorganisation des ministères en Indonésie, l'agence appelée FORDA sous l'ancien Ministère des forêts (Mdf), a été rebaptisée «Agence de recherche, de développement et d'innovation en matière de foresterie et d'environnement» (FOERDIA) et placée sous la tutelle du Ministère de l'environnement et des forêts (MEF). L'agence collaboratrice était l'Agence forestière du district de Bangli (BDFA) dans la province de Bali.

Portée, axe et approche de l'évaluation

4. Un examen de la conception du projet, de la grille du cadre logique, des produits prévus par rapport à ceux communiqués et des acquis escomptés a été mené. Ce rapport pose un diagnostic approfondi du projet, en déterminant ses résultats positifs et négatifs, les raisons de ses succès et échecs, la pérennité de ses acquis et sa contribution à la réalisation des objectifs de l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux et du Plan d'action stratégique de l'OIBT 2008-2011. Il tire enfin les enseignements susceptibles de servir à améliorer des projets de nature similaire à l'avenir.

Éléments factuels du projet

5. Le bambou a connu un développement important au cours des deux dernières décennies et offre le potentiel de remplacer le bois dans diverses applications industrielles, contribuant ainsi à la conservation des forêts tropicales. Dans le milieu rural en Indonésie, le bambou est largement utilisé dans la construction ou encore la fabrication de nattes, paniers, ustensiles, chapeaux, jouets, instruments de musique, meubles et les pousses de bambou populaires dans le secteur alimentaire. Malgré les abondantes ressources indonésiennes en bambou, celles-ci n'ont pas été pleinement exploitées. Conscient de son potentiel de développement socio-économique, le Ministère des forêts a mis en œuvre des mesures stratégiques pour développer l'industrie du bambou par le biais de décrets ministériels et de décisions exécutives. Ces initiatives visent à privilégier les produits forestiers non ligneux, notamment le bambou, et à promouvoir une gestion durable des forêts. Ce projet, initié par la Direction générale de la gestion des bassins versants et de la foresterie sociale, s'inscrit dans le cadre des efforts du gouvernement visant à soutenir le développement durable du bambou à l'échelle nationale.
6. Le projet visait à améliorer la gestion des ressources en bambou pour assurer leur exploitation durable et à faire en sorte que les communautés locales bénéficient de leurs avantages. Le principal problème à traiter tenait à la faible capacité des parties prenantes à développer et exploiter les ressources en bambou de manière efficace et durable. L'objectif spécifique du projet était le suivant: initier le renforcement des capacités des parties prenantes à développer et exploiter les ressources en bambou de manière efficace et durable.
7. Le budget total approuvé pour le projet s'élevait à 872 032 \$EU, la part budgétaire de l'OIBT étant de 537 095 \$EU de l'OIBT et celle, en nature, du gouvernement indonésien de 334 937 \$EU. La durée totale

du projet était de 44 mois, prorogation sans rallonge budgétaire comprise due à la suspension du projet par l'OIBT en raison de son problème interne.

Constatations et enseignements dégagés

8. Le problème clé à traiter par le projet a été correctement défini et analysé. Les principales causes et sous-causes du problème clé à traiter ont été diagnostiquées et identifiées et la relation de cause à effet établie. Sur le plan conceptuel, la logique verticale était claire et les interventions du projet étaient appropriées pour résoudre les problèmes en question.
9. Les trois produits du projet ont été réalisés grâce à la mise en œuvre réussie des 19 activités du projet. Les réalisations de l'objectif spécifique ont été vérifiées à l'aune des indicateurs définis dans la grille du cadre logique. L'objectif spécifique ayant été atteint, il doit avoir contribué à réaliser l'objectif de développement: Améliorer la gestion des ressources en bambou pour assurer leur exploitation durable et des retombées pour les communautés locales.
10. Afin d'élaborer une conception de projet solide sur le plan conceptuel et opérationnel, il est essentiel de procéder à une analyse adéquate du problème, car la pertinence et l'efficacité des interventions du projet pour résoudre les problèmes en question ne sont assurées que si l'on identifie les conséquences ainsi que les causes directes et indirectes du problème clé à traiter par le projet.
11. La formulation de ce projet a été initiée à travers une série de réunions consultatives impliquant les principales parties prenantes du bambou au niveau du Ministère des forêts et de l'Agence forestière de Bangli. Ces réunions ont permis d'acquérir une solide compréhension de base du problème en question et d'identifier les interventions et la stratégie de mise en œuvre indispensables.
12. L'analyse des principales parties prenantes menée par ce projet s'est montrée solide et a fourni les apports nécessaires pour mettre au point des interventions réalistes et assurer l'engagement et la participation des parties prenantes respectives aux activités planifiées, y compris la flexibilité d'y inclure ou d'y inviter d'autres acteurs clés.

Conclusions

13. Le projet conçu pour traiter la gestion durable des ressources en bambou a atteint ses objectifs et a réalisé les produits prévus. Les interventions du projet se sont montrées adaptées et bien ciblées pour résoudre les problèmes identifiés dans la chaîne d'approvisionnement du bambou, et la logique verticale était claire. La réalisation de l'objectif spécifique a pu être vérifiée à l'aune des indicateurs définis dans la grille du cadre logique. Le projet a contribué à améliorer la gestion des ressources en bambou en vue d'assurer leur exploitation durable et des retombées bénéfiques pour les communautés locales, ce qui correspondait à l'objectif de développement.
14. Dans l'ensemble, le projet a eu des répercussions favorables sur les communautés locales et le développement continu du bambou à l'issue du projet s'est concrétisé avec la création d'une pépinière de bambou. La réussite de ce projet pourrait servir de modèle à des interventions similaires dans d'autres zones disposant de ressources en bambou.

Recommandations

15. Pour améliorer les retombées économiques pour les agriculteurs et les communautés locales, les besoins technologiques des différentes localités peuvent être personnalisés en fonction de la culture et des pratiques locales. Par exemple, la partie supérieure des tiges/les chaumes laissés dans la forêt/plantation de bambou après la récolte dans les régions de Ngada peuvent être utilisés pour la fabrication de charbon de bois et non pour la fabrication d'encens.
16. En accélérant le développement du bambou pour remplacer le bois d'œuvre dans des applications techniques de type construction de bâtiments, les données techniques de conception peuvent être développées simultanément à des applications de démonstration. Il est fortement conseillé de tirer parti de

l'expérience acquise dans l'emploi du bois afin de convaincre les concepteurs et les utilisateurs d'utiliser le matériau en toute confiance et de telles utilisations augmenteront la viabilité des plantations de bambou.

17. Étant donné que, en Indonésie, les conditions locales peuvent varier considérablement, lors de la création d'une bamboueraie, il est possible d'identifier quelques produits en bambou ciblés et de développer des installations de transformation pour valoriser le bambou afin de convaincre les agriculteurs ou les communautés locales de cette entreprise.
18. Il est recommandé que des efforts consécutifs soient déployés pour renforcer les Villages du Bambou dans le district de Ngada et d'autres districts de la province de Nusa Tenggara Est (Nusa Tenggara Timur), où le projet a fourni des installations de traitement du bambou à la communauté locale. La communauté locale et les parties prenantes d'autres régions d'Indonésie pourront bénéficier de ce centre d'excellence pour apprendre et partager leurs expériences en matière de développement et d'exploitation du bambou.
19. Il est nécessaire d'élaborer une étude ou un programme complet sur le rôle du bambou dans les services environnementaux ainsi que dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. Cela pourrait renforcer le rôle du bambou dans la pérennisation environnementale et écologique et positionner le bambou comme un produit potentiel pour les fonds carbone.

Observations de l'agence d'exécution

Observations de l'agence d'exécution sur l'évaluation a posteriori menée par l'OIBT	
<p>Intitulé du projet: Modèle de renforcement des capacités dans l'optique d'une exploitation efficiente et durable des ressources en bambou en Indonésie</p> <p>N° de projet: PD 600/11 Rev.1 (I)</p>	
Observations d'ordre général sur l'évaluation a posteriori:	
<p><i>(Veuillez indiquer vos observations d'ordre général sur le rapport d'évaluation a posteriori, par ex. sa structure, sa méthodologie et ses conclusions)</i></p> <p>Le rapport d'évaluation fournit des informations complètes sur le projet PD 600/11 Rev.1(I) avec une structure, une méthodologie et des conclusions claires et complètes, qui reposent sur les documents du projet et les résultats des visites sur le terrain.</p> <p>Les consultants fournissent des recommandations très précieuses fondées sur l'issue des discussions et les conditions sur site après l'achèvement du projet.</p> <p>Nous vous remercions d'avoir rédigé le rapport d'évaluation et des recommandations fournies.</p>	
Recommandations du rapport d'évaluation a posteriori*	Réponse aux recommandations (par ex., «Accepte», «Accepte en partie» ou «Rejette» et donner une brève explication)
<p>Recommandation 1</p> <p>Pour améliorer les retombées économiques pour les agriculteurs et les communautés locales, les besoins technologiques des différentes localités peuvent être personnalisés en fonction de la culture et des pratiques locales. Par exemple, la partie supérieure des tiges/les chaumes laissés dans la forêt/plantation de bambou après la récolte dans les régions de Ngada peuvent être utilisés pour la fabrication de charbon de bois et non pour la fabrication d'encens.</p>	Accepte
<p>Recommandation 2</p> <p>En accélérant le développement du bambou pour remplacer le bois d'œuvre dans des applications techniques de type construction de bâtiments, les données techniques de conception peuvent être développées simultanément à des applications de démonstration. Il est fortement conseillé de tirer parti de l'expérience acquise dans l'emploi du bois afin de convaincre les concepteurs et les utilisateurs d'utiliser le matériau en toute confiance et de telles utilisations augmenteront la viabilité des plantations de bambou.</p>	Accepte Pour compléter, une campagne ainsi qu'un soutien politique liés à l'emploi de produits en bambou d'ingénierie seront ajoutés.

<p>Recommandation 3</p> <p>Étant donné que, en Indonésie, les conditions locales peuvent varier considérablement, lors de la création d'une bamboueraie, il est possible d'identifier quelques produits en bambou ciblés et de développer des installations de transformation pour valoriser le bambou afin de convaincre les agriculteurs ou les communautés locales de cette entreprise.</p>	<p>Accepte</p>
<p>Recommandation 4</p> <p>Il est recommandé que des efforts consécutifs soient déployés pour renforcer les Villages du Bambou dans le district de Ngada et d'autres districts de la province de Nusa Tenggara Est (Nusa Tenggara Timur), où le projet a fourni des installations de traitement du bambou à la communauté locale. La communauté locale et les parties prenantes d'autres régions d'Indonésie pourront bénéficier de ce centre d'excellence pour apprendre et partager leurs expériences en matière de développement et d'exploitation du bambou.</p>	<p>Accepte</p>
<p>Recommandation 5</p> <p>Il est nécessaire d'élaborer une étude ou un programme complet sur le rôle du bambou dans les services environnementaux ainsi que dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. Cela pourrait renforcer le rôle du bambou dans la pérennisation environnementale et écologique et positionner le bambou comme un produit potentiel pour les fonds carbone.</p>	<p>Accepte</p> <p>Dans le contexte indonésien, nous reconnaissons que le développement du bambou soutiendra et contribuera à l'objectif des contributions déterminées au niveau national de l'Indonésie et à sa politique forestière «Puits net lié à la foresterie et autres utilisations des terres (FoLU) à l'horizon 2030».</p>

Nom, titre et affiliation du répondant:

Desy Ekawati

(Analyste de la coopération technique)

Centre de normalisation des instruments relatifs aux catastrophes et au changement climatique, Ministère de l'environnement et de la foresterie (MoEF)

Jl. Gunung Batu 5 Bogor, 16118, Bogor, West Java, Indonésie

Date: le 20 juillet 2023

Signature:



Projet de l'OIBT PD 737/14 Rev.2 (I)

**Développement des capacités en matière de bioénergie dérivée du bois par l'amélioration des conditions habilitantes et l'exploitation rentable des terres forestières dégradées menée en association avec les populations riveraines dans la province indonésienne du Nord-Sumatra
(Indonésie)**

**RAPPORT D'ÉVALUATION A POSTERIORI
[RÉSUMÉ ANALYTIQUE]**

[Le rapport intégral (en anglais uniquement) est disponible sur demande auprès du Secrétariat]

Préparé par l'OIBT

par

M. Gan Kee-Seng

Résumé analytique

Introduction

1. Le Comité de l'économie, des statistiques et des marchés et le Comité de l'industrie forestière, lors de leur quarante-sixième session en novembre 2022 ont décidé de procéder à une évaluation a posteriori du projet PD 737/14 Rev.2(I) «Développement des capacités en matière de bioénergie dérivée du bois par l'amélioration des conditions habilitantes et l'exploitation rentable des terres forestières dégradées menée en association avec les populations riveraines dans la province indonésienne du Nord-Sumatra» aux fins de déterminer dans quelle mesure le projet a atteint ses objectifs et de formuler des recommandations dans la perspective d'actions ultérieures.

2. Le projet PD 737/14 Rev.2(I) a été mis en œuvre par le Gouvernement de l'Indonésie, son agence d'exécution étant la Direction du développement des forêts de production (UHP) rattachée à la Direction générale de la gestion durable des forêts de production (DG-PHPL), Ministère indonésien de l'environnement et de la foresterie, et son agence de collaboration l'Association indonésienne des scieries et du travail du bois (*Indonesian Sawmill & Woodworking Association*, ISWA), pour une durée de quarante-huit mois à partir d'octobre 2017, moyennant un budget approuvé de 787 013 \$EU comportant des contributions de l'OIBT et du Gouvernement de l'Indonésie.

Portée, axe et approche de l'évaluation

3. L'évaluation a commencé par un examen de la conception du projet, de sa grille du cadre logique, de la réalisation des indicateurs mesurables et des acquis escomptés, ce sur la base du descriptif de projet, des rapports d'avancement, des rapports techniques, du rapport d'achèvement et autres documents connexes fournis par l'OIBT et la Cellule de gestion du projet. Une visite sur site et des réunions avec les parties prenantes concernées ont été organisées pour évaluer les répercussions et la situation actuelle après l'achèvement du projet.

Éléments factuels du projet

4. L'Indonésie est confrontée à une pénurie d'approvisionnement en électricité, en particulier dans les régions rurales et isolées, et elle dépend fortement des centrales électriques fonctionnant au charbon et aux combustibles fossiles. Le gouvernement vise à augmenter à 15% l'approvisionnement en électricité provenant de sources renouvelables d'ici à 2025. Le secteur forestier devrait y contribuer en fournissant de la biomasse pour la production d'énergie, mais il est confronté à des défis de type sources sous-exploitées, approvisionnement non durable en bois énergie, pénurie de main-d'œuvre et investissements. Suite à la recommandation d'un forum régional, l'ISWA et le Ministère de l'environnement et des forêts ont lancé ce projet dans le nord de Sumatra pour améliorer l'efficacité de l'exploitation des ressources forestières et produire de la bioénergie à base de bois.

5. L'objectif de développement du projet consistait à accroître la contribution du secteur forestier à l'approvisionnement en énergie renouvelable et au développement économique régional grâce à un approvisionnement accru en énergie issue de la biomasse ligneuse. L'objectif spécifique de ce projet était d'améliorer les conditions propices au renforcement des capacités en fourniture d'énergie de biomasse ligneuse dans la région du nord de Sumatra. Trois résultats stratégiques ont été identifiés et soutenus par 16 activités prévues.

6. Ce projet a débuté le 1^{er} octobre 2017 et s'est achevé comme prévu le 30 septembre 2021. La durée du projet était de 48 mois moyennant un budget total de 787 013 \$EU, dont 589 853 \$EU pour la part budgétaire de l'OIBT et 197 150 \$EU pour celle du Gouvernement de l'Indonésie.

Constatations et enseignements dégagés

7. Une réunion consultative des parties prenantes a été organisée pendant le processus de formulation du projet, à laquelle ont participé les principaux acteurs du secteur de l'énergie à base de bois. Cette réunion a servi de plate-forme pour le partage d'informations, le recueil d'observations sur le problème principal et l'harmonisation des interventions et stratégies de mise en œuvre. La Société nationale d'électricité (PLN) a été initialement identifiée comme partie prenante secondaire, mais a ensuite participé à un forum de consultation des parties prenantes pendant la mise en œuvre du projet. En utilisant la méthode de l'arbre du

problème recommandée par l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), les principales parties prenantes ont analysé le problème clé et déterminé ses conséquences et causes. Cette analyse a permis de comprendre plus en profondeur les relations entre les causes et sous-causes, permettant de conduire à la définition de solutions pertinentes. La conception du projet a suivi le *Manuel OIBT de formulation des projets*, qui a permis une mise en œuvre fluide avec un minimum d'ajustements aux activités planifiées. La planification opérationnelle a été facilitée grâce à la conception bien structurée du projet.

8. L'équipe du projet a exécuté les seize activités prévues moyennant quelques écarts approuvés par le Comité de pilotage du projet/l'OIBT. Ces activités ont contribué à réaliser les produits correspondants qui ont rempli les critères des indicateurs mesurables définis dans la grille du cadre logique. Les résultats de ces activités ont contribué à réaliser les trois produits ciblés identifiés dans la grille du cadre logique. Par conséquent, l'objectif spécifique a été atteint. Cela aurait pu créer les conditions favorables à la réalisation de l'objectif de développement. Cependant, les indicateurs mesurables de l'objectif de développement au terme de trois années de mise en œuvre du projet n'ont pas été atteints. Il est peut-être prématuré d'en mesurer les résultats puisque cette évaluation a été réalisée dix-sept mois après l'achèvement du projet.

9. Le problème clé traité par le projet se justifiait pleinement. En effet, il concernait les problèmes actuels entourant le marché national de l'énergie en Indonésie, qui est étroitement lié à la part trop faible des énergies renouvelables dans le mix énergétique national, ce qui a été confirmé par les principales parties prenantes: à savoir les pouvoirs publics du district, les communautés locales et les entreprises privées locales. La relation de cause à effet manifeste a facilité l'élaboration d'un projet de conception solide, doté d'une forte logique verticale, d'éléments pertinents et d'interventions bien définies. Cette judicieuse conception du projet a facilité sa planification opérationnelle et sa mise en œuvre sans encombre moyennant seulement quelques ajustements mineurs aux activités planifiées.

10. Le protocole d'accord signé entre la Direction du développement des forêts de production de la Direction générale de la gestion durable des forêts de production et l'ISWA a clairement établi les rôles et responsabilités de chaque partie, évitant ainsi toute confusion au cours de la mise en œuvre du projet.

11. La petite Cellule de gestion de projet, composée de seulement de quatre membres du personnel-cadre (coordonnateur du projet, secrétaire du projet, responsable financier du projet et superviseur de terrain), a fait preuve de sa capacité à gérer efficacement les opérations du projet et de réactivité face à l'évolution de l'environnement du projet. Une communication et une coordination étroites entre le coordonnateur du projet et le Secrétariat de l'OIBT ont contribué de manière significative à surmonter les problèmes opérationnels et à accélérer le rythme des opérations.

12. Les indicateurs de réalisation contenus dans la grille du cadre logique ont été dérivés de la conception du projet créée lors de sa formulation. Il est essentiel de se référer régulièrement à ces indicateurs au cours de la mise en œuvre du projet pour mesurer les résultats et procéder aux ajustements nécessaires en fonction des progrès réels réalisés. Il peut parfois s'avérer nécessaire de revoir les indicateurs.

Conclusions et recommandations

13. Ce projet visait à relever les défis rencontrés sur le marché national indonésien de l'énergie, en particulier les conditions peu propices au développement de l'approvisionnement en énergie de biomasse ligneuse dans le nord de Sumatra. Le problème a été analysé en profondeur, en déterminant ses principales causes, sous-causes et conséquences. La conception du projet a suivi une relation de cause à effet claire, garantissant des solutions logiques et cohérentes. Bien que des réformes politiques liées à l'exploitation de forêts domaniales pour le développement d'une énergie dérivée des forêts auraient pu être incluses, elles ont été considérées comme des initiatives distinctes en raison de contraintes de ressources et de temps. Les rôles et responsabilités des agences d'exécution et de collaboration ont été bien définis pour éviter toute confusion lors de la mise en œuvre. Le projet a été géré efficacement par une petite cellule de gestion de projet, réalisant toutes les activités prévues dans le respect du budget et du calendrier approuvés. Cependant, aucun investissement n'a été réalisé dans la production d'électricité à base de bois-énergie ou dans l'industrie des granulés de bois au cours du projet.

Recommandations

14. Lors de la conception de projets de nature similaire à l'avenir, il est crucial que les promoteurs de projets adhèrent au *Manuel OIBT de formulation des projets* et garantissent la pleine participation des principales parties prenantes. Cela contribuera à créer un projet de conception de solide permettant d'obtenir les retombées ou acquis escomptés.

15. Pour encourager l'investissement dans une installation de production d'électricité à partir de biomasse, il est essentiel d'intégrer une étude sur les réformes politiques dans le cadre des interventions du projet. Cela devra impliquer une collaboration avec les organismes gouvernementaux compétents chargés de réglementer le foncier disponible pour la création de plantations forestières à finalité énergétique.

16. Pour accélérer l'essor de plantations forestières à finalité énergétique sur des terres privées ou communautaires, il est fortement recommandé de nouer des relations de collaboration avec des fabricants de granulés de bois établis dans la région au lieu de rechercher de nouveaux investissements et/ou de créer de nouveaux marchés.

17. Explorer la possibilité d'intégrer la foresterie sociale dans les plantations forestières à finalité énergétique pour encourager la participation de la communauté/l'agriculteur local. Offrir un revenu supplémentaire pérenne à la communauté/agriculteur local peut constituer une motivation convaincante pour assurer leur participation active à la plantation de forêts à finalité énergétique.

Observations de l'agence d'exécution

Observations de l'agence d'exécution sur l'évaluation a posteriori menée par l'OIBT	
<p>Intitulé du projet: Développement des capacités en matière de bioénergie dérivée du bois par l'amélioration des conditions habilitantes et l'exploitation rentable des terres forestières dégradées menée en association avec les populations riveraines dans la province indonésienne du Nord-Sumatra</p> <p>N° de projet: PD 737/14 Rev.2(l)</p>	
Observations d'ordre général sur l'évaluation a posteriori:	
L'évaluation a posteriori a analysé les aspects complets du développement de la capacité d'approvisionnement en biomasse ligneuse dans la région et a fourni des contributions pour de futurs projets.	
Recommandations du rapport d'évaluation a posteriori*	Réponse aux recommandations (par ex., «Accepte», «Accepte en partie» ou «Rejette» et donner une brève explication)
<p>Recommandation 1</p> <p>Lors de la conception de projets de nature similaire à l'avenir, il est crucial que les promoteurs de projets adhèrent au <i>Manuel OIBT de formulation des projets</i> et garantissent la pleine participation des principales parties prenantes. Cela contribuera à créer un projet de conception de solide permettant d'obtenir les retombées ou acquis escomptés.</p>	<p>Accepte</p> <p>Ce projet peut être mis en œuvre dans différentes régions d'Indonésie pour accueillir les produits de l'EFP développés par les concessionnaires.</p>
<p>Recommandation 2</p> <p>Pour encourager l'investissement dans une installation de production d'électricité à partir de biomasse, il est essentiel d'intégrer une étude sur les réformes politiques dans le cadre des interventions du projet. Cela devra impliquer une collaboration avec les organismes gouvernementaux compétents chargés de réglementer le foncier disponible pour la création de plantations forestières à finalité énergétique.</p>	<p>Accepte</p> <p>Il est impérativement nécessaire que les ministères compétents, en tant que décideurs politiques, l'entreprise publique (PT PLN), en tant que société de production d'électricité, la communauté locale en tant que fournisseur de biomasse (bois, palmier à huile) ainsi que l'université pour la recherche-développement collaborent pour soutenir le développement de la biomasse ligneuse en appui à la mise en œuvre d'une production d'énergie renouvelable.</p>
<p>Recommandation 3</p> <p>Pour accélérer l'essor de plantations forestières à finalité énergétique sur des terres privées ou communautaires, il est fortement recommandé de nouer des relations de collaboration avec des fabricants de granulés de bois établis dans la région au lieu de rechercher de nouveaux investissements et/ou de créer de nouveaux marchés.</p>	<p>Accepte en partie</p> <p>Il est nécessaire de développer la recherche sur l'analyse économique comparative des copeaux et des granulés de bois comme justification fondamentale au développement de la production d'énergie renouvelable.</p>

<p>Recommandation 4</p> <p>Explorer la possibilité d'intégrer la foresterie sociale dans les plantations forestières à finalité énergétique pour encourager la participation de la communauté/l'agriculteur local. Offrir un revenu supplémentaire pérenne à la communauté/agriculteur local peut constituer une motivation convaincante pour assurer leur participation active à la plantation de forêts à finalité énergétique.</p>	<p>Accepte</p> <p>La collaboration entre les parties prenantes concernées, y compris la communauté locale en tant qu'agriculteur forestier, est hautement nécessaire pour soutenir le développement de la biomasse à base de bois afin de soutenir la mise en œuvre de la production d'énergie renouvelable.</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Nom, titre et affiliation du répondant:

Rina Kristanti
Direction générale de la gestion durable des forêts

Date: le 5 juillet 2023

Signature:



Projet de l'OIBT TFL-PD 044/13 Rev.2 (M)

**Renforcement de la capacité gestionnaire de l'ANAM à réduire
l'exploitation forestière illicite et le commerce associé dans la région est
du Panama (Bayano et Darien) au moyen de
mécanismes de suivi et de contrôle
(Panama)**

**RAPPORT D'ÉVALUATION A POSTERIORI
[RÉSUMÉ ANALYTIQUE]**

**[Le rapport intégral (en espagnol uniquement) est disponible
sur demande auprès du Secrétariat]**

Préparé pour l'OIBT

par

M. Jorge Malleux

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Cahier des charges des travaux de consultant

Les principaux éléments du cahier des charges relatif à cette évaluation a posteriori sont les suivants :

- i. Examiner l'ensemble des éléments pertinents du projet, dont les rapports précurseurs et parallèles indiqués ci-dessus, le descriptif du projet, le rapport d'achèvement du projet ainsi que tous autres extraits fournis par l'OIBT.
- ii. Évaluer dans quelle mesure l'objectif de développement, l'objectif spécifique et les produits du projet ont été réalisés.
- iii. Évaluer les effets et la pertinence du projet, et déterminer dans quelle mesure le projet a contribué à renforcer la capacité de l'ANAM à suivre et à contrôler les opérations forestières au Panama.

Programme de travaux du consultant

La première phase des travaux du consultant a consisté en un examen exhaustif de la documentation du projet, sur la base des informations communiquées par le Secrétariat de l'OIBT et les responsables de la gestion du projet au Panama. Des contacts formels et une coordination avec ces responsables ont été établis au Panama, puis une visite d'une semaine (7-12 juillet) a été menée au Panama au cours de laquelle des réunions de travail, des entretiens avec les principales parties prenantes et des visites sur le terrain ont été organisés dans la zone d'intervention du projet.

Suite à cette phase de travaux, le consultant a préparé un projet de rapport, qui a été envoyé aux autorités compétentes et au personnel de gestion du projet pour information et observations, à la suite de quoi le rapport définitif a été préparé.

Approche et portée de l'évaluation

Ce rapport est le fruit de l'évaluation a posteriori du projet TFL-PD 044/13 Rev.2 (M) «Renforcement de la capacité gestionnaire de l'ANAM à réduire l'exploitation forestière illicite et le commerce associé dans la région orientale du Panama (Bayano et Darien) à travers des mécanismes de suivi et de contrôle», qui a été mis en œuvre au Panama entre 2016 et 2019 par le *World Wide Fund* (WWF) et le Ministère de l'environnement (le MiAmbiente) et financé par des fonds du Gouvernement du Japon par l'intermédiaire de l'OIBT.

En résumé, on peut dire que l'objectif principal de l'évaluation consistait à analyser et à évaluer l'efficacité de la mise en œuvre et de la gestion du projet, y compris dans ses aspects techniques, financiers et administratifs, et de recommander des actions consécutives, le cas échéant, en vue d'améliorer l'adoption des acquis du projet, notamment ceux à la mise en œuvre en cours du projet consécutif PD 913/20 Rev.4 (M) «Renforcement du suivi des forêts et extension de la couverture du système de traçabilité au Panama».

Résultats

L'objectif principal de ce projet était de **générer des changements dans les systèmes actuels de suivi, de contrôle, de traçabilité et d'application de la législation forestière existante, afin de renforcer la capacité gestionnaire du MiAmbiente à réduire l'exploitation forestière illicite et le commerce associé dans la région est du Panama (Bayano et Darien), conduisant à terme à renforcer la gouvernance forestière au Panama.**

Les principaux résultats obtenus dans le cadre du projet sont notamment les suivants :

Un Système de suivi et de vérification forestiers (*Sistema de Monitoreo y Verificación Forestal*, SMVF) a été développé et validé, et un système pilote est actuellement en exploitation dans la région orientale du Panama (Bayano et Darien). Le suivi intégré repose sur la participation de la société civile à travers le Programme de surveillance forestière (*Programa de Veeduría Forestal*), qui, officiellement adopté par le MiAmbiente, est en phase de renforcement avec l'amélioration des capacités développées au sein de l'équipe technique du DIFOR, tant au niveau national que dans les deux régions de mise en application bénéficiant directement du projet.

La zone d'intervention directe du projet a été étendue à la partie panaméenne du complexe écorégional de Choco Darien, une région recelant 42,8% des forêts indigènes du Panama, dont plus de 80% sont situées dans des territoires autochtones.

Le système de traçabilité validé par le MiAmbiente a été mis en œuvre et en exploitation, et a été raccordé au système de contrôle intégré, en vertu de la Résolution n° DM-0068-2018 (du mardi 27 février 2018): https://www.gacetaoficial.gob.pa/pdfTemp/284_78_B/GacetaNo_28478b_20180307.pdf.

Le Réseau du bois de source légal a été créé avec 11 organisations qui ont signé des engagements pour intégrer des politiques d'achat responsable.

La première étape vers la mise en œuvre des plans du MiAmbiente a été d'étendre le Système de traçabilité et de contrôle forestiers et le Programme de surveillance forestière¹ au reste du pays, en vue de consolider le nouveau Modèle de gestion forestière, en s'engageant à conserver les forêts dans le cadre d'une gestion responsable des forêts et du commerce connexe.

La Direction nationale des forêts (DIFOR) a été créée, avec 216 agents formés, des équipements pour les postes de contrôle dans les deux régions pilotes et des équipements, dont des drones, pour les techniciens chargés d'effectuer les inspections dans les unités forestières d'aménagement.

Le MiAmbiente dispose désormais d'une DIFOR renforcée, avec un personnel technique travaillant suivant des normes rigoureuses et doté d'une vaste expérience de terrain, d'outils technologiques avancés, d'un groupe de régents forestiers, propriétaires forestiers et industriels et représentants de la société civile, tous engagés dans le nouveau modèle de gestion.

Une analyse diagnostique a été réalisée pour évaluer les faiblesses des capacités nationales de mise en œuvre et de suivi des politiques forestières.

Un programme de formation a été développé pour le personnel du MiAmbiente et d'autres institutions concernées.

L'une des principales activités a été d'apporter un soutien important au fonctionnement de la Table ronde du dialogue forestier (*Mesa de Diálogo Forestal*, MDF) visant à lancer un processus de dialogue pour promouvoir un mécanisme permettant d'identifier des alternatives en remplacement du système actuel de permis de subsistance. Un soutien a été fourni dans la mesure où l'un des principaux objectifs était de favoriser une récolte durable de bois et un commerce responsable du bois.

Le projet a réussi à générer des synergies et des partenariats stratégiques avec diverses agences de coopération internationale, telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Centre de recherche et d'enseignement sur l'agronomie tropicale (CATIE) et le WWF, grâce auxquelles il a reçu un soutien technique et financier important, lui permettant de mener à bien quasiment en intégralité toutes les activités et d'obtenir les acquis escomptés.

Conclusions et recommandations

Les principales conclusions tirées de l'évaluation a posteriori sont notamment les suivantes:

La pérennité du projet repose sur la réalisation de son objectif principal: «Renforcer la capacité de l'ANAM à développer une gestion forestière efficace et efficiente», qui, comme le montrent les projets qui ont donné lieu à cette évaluation, ont été orientés de manière persistante et efficace vers le renforcement et la consolidation d'une politique nationale d'amélioration continue de la gouvernance du secteur forestier, ainsi que le renforcement des institutions responsables tant au niveau national qu'international.

Le système de traçabilité du bois a été amélioré et est en capacité de suivre la production de bois depuis la récolte jusqu'à la commercialisation.

Ce système comprend la mise en œuvre d'un plan de gestion simplifié de l'exploitation forestière, qui a été modifié par rapport au système antérieur basé sur des «permis», lequel tendait à ouvrir la voie à l'exploitation illégale du bois.

La mise en place d'une régence forestière est également une réalisation importante dans le nouveau modèle de gestion forestière, car il comprend des superviseurs forestiers volontaires, qui, avec la communauté et les techniciens du ministère, vérifient les informations des plans d'exploitation sur le terrain en vue de leur

¹ En 2016, dans le sillage de la Table ronde du dialogue forestier a été mis en place un Programme de supervision forestière qui a été encouragé de concert par le MIAMBIENTE et le WWF. Ce Programme est un mécanisme qui permet à des particuliers, des organisations de collectivités et des organisations de la société civile d'effectuer un suivi de la gestion forestière dans le Domaine forestier naturel de la nation.

approbation ultérieure, ce qui a permis au projet pour répondre à l'objectif spécifique 2 tel qu'envisagé dans le descriptif de projet.

Le caractère obligatoire de la traçabilité dans le commerce du bois a aidé les communautés à mieux comprendre l'état de leurs forêts et leur valeur, ce qui a considérablement amélioré leur capacité à négocier avec des tiers et, en conséquence, leur a permis d'améliorer substantiellement leurs revenus ainsi que les bénéfices tirés des activités forestières, qui à leur tour contribuent à la conservation des ressources forestières.

Les réalisations obtenues grâce à la mise en œuvre de ce projet et de projets antérieurs ont servi à consolider la notoriété du MiAmbiente et de la DIFOR, à obtenir des fonds très importants à travers d'autres sources, ainsi qu'en témoignent le projet du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)-FAO, qui a été approuvé au stade de sa note conceptuelle, ou encore le soutien direct de la part de la FAO, du CATIE, de l'UICN et du WWF.

Recommandations

- Il est conseillé de procéder périodiquement (3 à 4 ans) à un bilan de la situation (référence) pour évaluer objectivement les progrès et les réalisations en matière d'exploitation et de commerce du bois, en particulier dans les forêts naturelles, et pour évaluer l'efficacité du système de traçabilité, qui fait l'objet d'améliorations techniques constantes.
- Compte tenu de la longue expérience acquise grâce au nombre de projets mis en œuvre dans le même domaine, il est recommandé de procéder à une systématisation détaillée et complète des processus, des systèmes et des résultats antérieurs, ainsi que des projections à court et moyen terme. Cela constituerait une excellente contribution du projet, non seulement dans le contexte panaméen, mais aussi pour servir de modèle à d'autres pays, notamment en Amérique centrale.
- Le MiAmbiente devrait s'efforcer de réactiver la Table ronde de dialogue avec la participation de toutes les parties prenantes identifiées au cours du projet, car cette plate-forme institutionnelle peut apporter une légitimité et un soutien accrus aux activités et aux objectifs du projet. Les parties reconnaissent qu'à travers le renforcement de la gouvernance forestière, il est possible de parvenir à pérenniser les ressources forestières.
- Il a été rapporté que les bailleurs de fonds du projet PD 913/20 Rev.4 (M) proposaient de réduire la période de mise en œuvre du projet de 36 mois à 27 mois. Cela doit être soigneusement évalué afin de ne pas affecter le développement et la réalisation de tous les résultats attendus et la mise en œuvre de toutes les activités sans nuire à leur qualité (par exemple, dans le plan des travaux du projet, plus de 15 ateliers sont prévus, ce qui serait très difficile à réaliser dans un délai de 27 mois).
- Réviser, actualiser et améliorer le cadre logique à l'aide d'indicateurs de performance et des moyens de vérification mesurables.
- Une base de référence complète nécessite d'être développée au cours de la première phase de mise en œuvre du projet pour déterminer la situation du secteur forestier sur le plan de l'exploitation forestière et du commerce du bois, ainsi que de la déforestation et de la dégradation des forêts naturelles.

* * *